

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

* * * * *

L'an deux mil dix-neuf, le neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, GIRAUD Pierre, GUITON Pierre, LUCAS Mathieu.

| | |
|-------------------------------------|------------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 9 |
| Présents : | 9 |
| Absents excusés : | 0 |
| Dont pouvoirs : | 0 |
| Votants : | 9 |
| Secrétaire de séance : | Mme HERHARD Anne-Marie |
| Convocation : | 2 mai 2019 |

ORDRE DU JOUR

1. Vote Marché public voirie
2. Point sur les travaux de l'école
3. Bilan travaux des berges
4. Création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
5. Signalisation d'information locale
6. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'accord du Conseil Municipal pour rajouter un point concernant la participation de la commune à la couverture mutuelle prévoyance pour les agents municipaux. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point supplémentaire :

7. Participation à la couverture mutuelle prévoyance des agents municipaux

Approbation du compte-rendu du 4 avril 2019

Observation de Monsieur Pierre GUITON concernant le devenir du bar tabac (point 5) : Le 1^{er} adjoint conteste que, sur le compte-rendu il ne soit pas clairement précisé qu'il n'est pas opposé à l'estimation des bâtiments mais seulement à la vente de l'immeuble si celle-ci était envisagée à la suite de l'estimation.

Ce point corrigé, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 4 avril 2019.

Vote Marché voirie 2019

L'analyse des offres de 3 entreprises ayant présenté leur devis après négociation par le maître d'œuvre Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay-Le-Comte, fait apparaître le classement comme indiqué sur le tableau ci-dessous d'après une estimation de travaux de 117 597.90 euros TTC :

Pour rappel les notes attribuées aux entreprises comptent pour 30% en valeur technique, 40% pour le prix, 15% pour les dates de début des travaux et 15% pour les dates de fin de travaux.

| ENTREPRISES | MONTANT HT du détail estimatif en euros | MONTANT TTC du détail estimatif en euros | CLASSEMENT |
|--------------------|---|--|------------|
| MIGNE TP AQUITAINE | 74 195.00 | 89 034.00 euros | 1 |
| COLAS CO | 79 666.00 | 95 599.20 euros | 2 |
| EUROVIA | 91 082.20 | 109 298.64 euros | 3 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le choix de l'entreprise MIGNE TP Aquitaine, offre économiquement la plus avantageuse.

1. Point sur les travaux de l'école

- a) Madame Sylvie GROUSSET qui suit le dossier des travaux du pôle scolaire donne des informations sur l'avancée des travaux. La fin des travaux est de nouveau repoussée en raison du chevauchement des travaux de peinture, bardage et éclairage. le déménagement initialement programmé les 18 et 19 mai ne peut être réalisable ce week-end-là, la réception de travaux étant prévue le 22 mai. De ce fait, le déménagement est reporté au mercredi 29 mai, seule journée semblant convenir, permettant aux enfants d'intégrer des lieux entièrement accessibles.
- b) Monsieur le Maire ajoute que les enseignantes conviées à visiter les locaux paraissent satisfaites des réalisations effectuées.
- c) Monsieur le Maire informe que le règlement du SyDEV « Aide aux collectivités sur la transition énergétique », concernant l'action " Gestion Technique des Bâtiments (GTB)" permet à travers le pilotage et le suivi des principaux équipements d'optimiser le confort et de consommer l'énergie au plus juste. Monsieur le Maire propose que la commune du MAZEAU mette en œuvre une GTB pour le pilotage de l'école dont le montant global prévisionnel des dépenses à engager par la collectivité est estimé à 8 707,44€ HT. Le SyDEV peut apporter à la commune du MAZEAU une subvention maximale représentant 50 % du coût estimé hors taxes de l'investissement soit un maximum de 4 353,72€. le Conseil municipal décide de mettre en place une Gestion Technique de Bâtiment pour le pilotage de l'école, et de solliciter la participation financière du SyDEV dans le cadre de cette réalisation.

2. Bilan travaux des berges

La partie droite des berges allant vers la Sèvre est désormais terminée.

La partie gauche est ponctuellement à l'arrêt pour être achevée en novembre 2019 après la fin des travaux de voirie 2019.

3. Création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre à Madame Isabelle MARTIN, née PERROY, d'accéder au grade supérieur auquel elle a droit en fonction de ses états de services, il est nécessaire de créer le poste correspondant au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial qu'elle occupe actuellement.

Le Conseil Municipal approuve la décision.

4. Signalisation d'information locale

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans la signalétique par panneaux.

Des devis ont été reçus :

- Entreprise Signaux Girod : 5 974.88€ (matériel)+6 048.00€ TTC (pose de nouveaux éléments de base)
- Entreprise Lacroix City : 6 922.06€ TTC (pose comprise) après négociation

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise LACROIX City pour un montant de 6 922.06 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la commande.

L'équipe municipale en charge du dossier a souhaité rajouter 2 panneaux supplémentaires. Cela entraînera une légère modification sur le devis présenté et accepté par le Conseil Municipal.

Il est demandé aux élus de valider par avance le devis à venir par l'entreprise Lacroix City pouvant impliquer une augmentation de quelques 200 euros environ, sans attendre la prochaine séance du Conseil Municipal, afin de ne pas entraîner de retard sur la mise en place de cette signalétique en vue de la saison touristique. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Participation à la couverture mutuelle prévoyance des agents municipaux

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, Monsieur le Maire propose que la collectivité participe au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le montant mensuel de la participation et de fixer cette participation à 5.00€ brut par agent.

6. Questions diverses

a) Fauchage à voir ou revoir

- Face à la sortie de la route de la laiterie, la pancarte « route de Damvix » est cachée par les buissons (effectué par les services du département).
- À l'entrée du chemin de la Maison Neuve, il y a nécessité de faucher l'herbe, très haute à cette saison, ce qui entrave la visibilité à la sortie de carrefour (effectué par les services communaux)

b) les effectifs de l'école : actuellement 75 élèves avec espoir d'avoir de nouvelles inscriptions nécessaires d'ici juin pour répondre aux exigences de la carte scolaire et pour la stabilité de l'école.

c) Monsieur le Maire propose que l'appel à projets du parc régional du Marais Poitevin « à la rencontre du Marais Poitevin » soit suivi d'une réponse entre autres dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'école à des fins de plantations dans le marais (*réponse à apporter avant le 26 septembre 2019*).

- d) Le locataire d'un logement communal géré par Vendée Habitat libère l'appartement en juin 2019. Des travaux de remise en état seront à prévoir : peinture, isolation. Une candidature pour la reprise du logement a été déposée et en cours d'étude d'attribution.
- e) Madame Julie Guerquin, qui assurait l'intérim du secrétariat de mairie à raison de 20 heures hebdomadaires depuis fin février 2019, a informé Monsieur le Maire de son départ au 14 mai 2019, car elle a trouvé un emploi à temps complet répondant à ses recherches initiales. Monsieur le Maire lui souhaite une bonne continuation et a, par ailleurs, contacté la mairie de Fontenay-Le-Comte ayant précédemment proposé une mise à disposition d'un de ses agents pour cette mission. Dans l'attente du remplacement de cet agent contractuel, la mairie sera ouverte le lundi et mardi après-midi de 14h à 17h30.
- f) Bilan du repas du 8 mai :
- bonne participation des convives : 51 personnes.
 - Monsieur le Maire remercie l'association des anciens combattants qui a assuré la gestion du service à l'occasion du banquet. Les communes de Saint-Sigismond et du Mazeau ont pris en charge les boissons.
- g) Monsieur Brisson demande l'autorisation de stocker des pierres sur un terrain appartenant à la commune et situé à côté de chez lui pour une période de quelques mois. Avec l'accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lui donne cette autorisation en regard des services rendus à la commune par Monsieur Brisson à plusieurs reprises (ex : récent dégagement d'un arbre tombé sur la voie).
- h) Cimetière : la question d'une extension du cimetière côté Saint-Sigismond est évoquée. Avant d'arriver à cette décision, il est nécessaire d'entreprendre des démarches de reprise de concessions en état d'abandon (environ une trentaine).
Il est proposé de faire paraître les tarifs et la durée des concessions sur le prochain bulletin communal.
- i) Salle des fêtes :
- Une association, utilisatrice de la salle de fêtes a fait remarquer des désagréments provoqués des odeurs nauséabondes et de dysfonctionnement d'une prise de courant. Contactée par la mairie, l'entreprise Delaval doit intervenir pour installer un siphon et changer la prise défectueuse.
 - Une fuite d'eau a également été identifiée au niveau de la toiture. Le problème viendrait d'un arbre situé sur le terrain d'un riverain dont les feuilles obstruent les gouttières. Un contact va être pris avec le propriétaire.
- j) Les élections européennes ayant lieu le 26 mai prochain, il est proposé de prévoir le tableau de présence comme suit :

| Créneau horaire | élus |
|-----------------|------------------------------------|
| 8h00 – 10h30 | B. BOUHIER, P. GIRAUD, F. VEILLAT |
| 10h30 – 13h00 | M. LUCAS, B. BORDET, AM HERARD |
| 13h00 – 15h30 | P. GUITON, M. BRISSON, S. GROUSSET |
| 15h30 – 18h00 | B. BORDET, S. GROUSSET, AM HERARD |

Pour les scrutateurs, Monsieur le Maire se charge de demander à Madame MN GIRAUD (membre de la commission de contrôle) et Monsieur T BOURREAU.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50